

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2024

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20
septembre 2024**

N° 24-09-03

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

OBJET :

**Création de poste non
permanent suite à un
accroissement saisonnier
d'activité**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

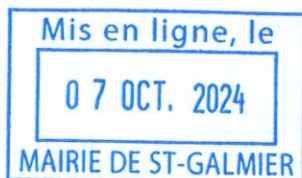
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange
MORERE – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE -
Arlette PEREIRA - Guy BERNE - Geneviève NIGAY -
Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard
GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT -
Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD -
Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE – Serge
GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à
Edith CONSIGNY – Céline BENNICI à Thomas
ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain
MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

CREATION DE POSTES NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.332-23 2° du code générale de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'agents contractuels afin d'effectuer l'accueil du musée Badoit ainsi que l'accueil au Clocher pendant la période estivale.

Ainsi, il propose de créer les postes suivants pour une durée maximale de 3 mois de juillet à septembre 2024 :

Création de postes au 01/07/2024 :

<i>FILIERE</i>	<i>INTITULE DU POSTE</i>	<i>NOMBRE DE POSTES A CREER</i>
TECHNIQUE	Adjoint technique temps non complet 4/35 ^{ème}	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de la création des postes définis ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 30 septembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

04 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

